



Centre d'excellence
MULTIDISCIPLINAIRE

Producteur de sens cliniques multidisciplinaires

Axe 1

Partenariat et réseautage

Favoriser une proximité disciplinaire au sein du CIUSSS

REGROUPEMENTS DISCIPLINAIRES DU CIUSSS-EMTL

Le Comité exécutif du Conseil multidisciplinaire a soulevé la volonté d'intervenants d'avoir des moments permettant d'aborder des thèmes cliniques ou des pratiques propres à leur discipline. Bien qu'il y ait plusieurs types de regroupements qui se soient constitués dans différentes directions-clientèles, ils ne permettent pas d'échanger, entre autres, sur des questions touchant l'ensemble des intervenants d'une même discipline dans un contexte CIUSSS-EMTL.

En complémentarité avec les activités disciplinaires qui ont déjà lieu dans les directions-clientèles, la Direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles (DSM-PP) propose donc des regroupements disciplinaires, animés par les conseillers cadres, qui permettent d'aborder des questionnements cliniques en contexte CIUSSS-EMTL.

PRINCIPES DE BASE

- Réseautage disciplinaire et partage professionnel.
- Valorisation des compétences par discipline.
- Sentiment d'appartenance au sein du CIUSSS-EMTL.
- Mobilisation et renforcement de l'identité disciplinaire des intervenants.

VISÉES

- Échanger sur des questions propres à la discipline.
- Transmettre des connaissances transversales en lien avec la discipline.
- Encourager la collaboration avec le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) et les directions-clientèles.
- Permettre de mieux se connaître (ex.: offre de service de certains programmes-clientèles, pratiques ou projets qui se démarquent au sein de la discipline).
- Bonifier les canaux de communication avec les ordres professionnels et les partenaires externes.

EXCLUSION

- Enjeux clinico-administratifs et syndicaux.

CLIENTÈLE CIBLÉE

- Personnel du Conseil multidisciplinaire de la catégorie syndicale 4 et les inhalothérapeutes (environ 70 titres d'emploi et plus de 2 800 membres).

MODALITÉS

Participation

- Il est fortement recommandé aux intervenants de participer aux activités du regroupement disciplinaire.

Libération

- La libération des intervenants a été entérinée par le Comité d'encadrement clinique regroupant les directions-clientèles du CIUSSS-EMTL.
- Temps de libération des intervenants – pendant les heures de travail.
- Budget PDC, niveau 1 (peut varier selon l'activité organisée).
- Code horaire à mettre à la feuille de temps : FO-C4 (2 heures 30 minutes).

Calendrier annuel

- Chaque année, un calendrier des disciplines qui bénéficieront d'une activité de regroupement disciplinaire CIUSSS-EMTL sera produit et diffusé aux gestionnaires et aux intervenants.

Formes possibles de l'activité

- La forme peut varier selon l'ordre du jour proposé.
- La durée est variable sans toutefois dépasser une demi-journée.
- L'activité peut se réaliser en présentiel ou en virtuel.

Attestation de participation

- Une attestation de présence aux regroupements disciplinaires sera envoyée aux participants par le service de formation.

Mise à jour : 4 août 2023